

MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) EN RPA : VIRUS SYNCYTIAL (VRS)

UNITÉ DE SOINS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Unité de type RI dans une RPA ➤ Unité de type mixte dans une RPA, c'est-à-dire comprenant à la fois des places de type RI et des places de type RPA mélangées ensemble ➤ Unité prothétique 	
HORS UNITÉ DE SOINS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout autre milieu en RPA 	
SYMPTÔMES ET CONTAGIOSITÉ	
Symptôme clinique compatible avec le VRS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Écoulement ou congestion nasal ➤ Toux ➤ Éternuements ➤ Respiration sifflante ➤ Pharyngite ➤ Mal de gorge ➤ Maux de tête ➤ Fatigue ➤ Fièvre
Période de contagiosité	Peu avant le début des symptômes jusqu'à 8 jours après le début des symptômes en moyenne
PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE	
Dépistage Résident	<p>Unité de soins et hors unité de soins</p> <p>Le dépistage spécifique du VRS n'est généralement pas recommandé toutefois le test est inclus lors du dépistage de la COVID-19 et de l'influenza (multiplexe), il est possible que vous ayez un résultat de VRS lors de ces dépistages</p> <p>En présence de symptômes compatibles avec COVID-19¹</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tester pour COVID-19 et appliquer les précautions additionnelles selon le type de milieux <p>En présence de symptômes compatible avec Influenza pendant la saison grippale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tester pour influenza selon la procédure habituelle
Dépistage Travailleur de santé (TdeS) Et Travailleur qui est en contact avec les résidents	<p>Il n'y a pas de recommandation concernant le dépistage du VRS chez les travailleurs</p> <p>En présence de symptômes compatible avec COVID-19²</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tester pour COVID et appliquer les mesures en vigueur <p>En présence de symptômes compatible avec l'influenza pendant la saison grippale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tester pour l'influenza selon la procédure habituelle

¹ Ne pas tester les résidents qui ont eu la COVID-19 dans les 60 derniers jours

² Ne pas tester les travailleurs qui ont eu la COVID-19 dans les 60 derniers jours

MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) EN RPA : VIRUS SYNCYTIAL (VRS)

EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE POSITIVE	
Unité de soins	<p>Garder le résident à sa chambre avec les précautions additionnelles gouttelettes-contact (masque médical, jaquette et gants)</p> <p>Jusqu'à 5 jours³ après le début des symptômes ET Absence de fièvre depuis 48h (sans prise de médication pour la fièvre) ET Amélioration des symptômes depuis 24h</p>
Hors unité de soins	<p>Mesures à appliquer par le résident</p> <p>Si fièvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demeurer à sa chambre pour la durée de la fièvre <p>Si toux, mal de gorge ou congestion nasale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter le masque médical pour la durée des symptômes <p>Pour les 10 jours suivant l'apparition des symptômes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter la distanciation ➤ Éviter les contacts avec les personnes vulnérables (Idéalement, éviter les aires communes et la salle à manger) ➤ Éviter les événements sociaux non essentiels (ex : activités de groupe du milieu de vie)
	<p>Mesure à appliquer par les travailleurs de santé</p> <p>Lors de soins aux résidents, appliquer les pratiques de bases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Port du masque médical en présence de symptômes respiratoire ➤ Port de la blouse et des gants si risque de contact avec du liquide biologique (ex : soins hygiène, changement de culotte) ➤ Hygiène des mains aux 4 moments
Gestion des travailleurs symptomatiques ou positifs	<p>Appliquer la politique et procédure du milieu</p> <p>Porter le masque médical jusqu'à disparition des symptômes</p>
Mesures pour les contacts étroits résidents	<p>Unité de soins :</p> <p>Résident qui a séjourné dans la même chambre OU a reçu des soins d'un TdeS positif qui ne portait pas le masque médical</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Garder à la chambre 72H ➤ Surveillance des symptômes 8 jours
	<p>Hors unité de soins : Aucune mesure pour les contacts étroits</p>
Mesures pour les contacts étroits travailleurs	<p>Travailleur qui a donné des soins à un résident symptomatique ou positif sans port de masque, jaquette et gants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance des symptômes pour 8 jours ➤ Port du masque médical 72

³ Lorsque les symptômes persistent au-delà de 5 jours, porter le masque médical pour la durée des symptômes lors de soins au résident

**MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) EN RPA :
VIRUS SYNCYTIAL (VRS)**

MILIEU EN ÉCLOSION	
Sur une période de 16 jours, 2 résidents positifs sur l'unité de soins OU dans le secteur OU la résidence	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer l'ensemble du personnel, les résidents, les familles et visiteurs de l'état de situation et des mesures qui seront en place ➤ Afficher à l'entrée du milieu de vie qu'une éclosion est en cours ➤ Lors d'un transfert de résident aviser le centre receveur que le milieu est en éclosion ➤ Sensibiliser les résidents à faire l'auto-surveillance des symptômes si possible ➤ Rencontrer le personnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Dresser un portrait de la situation ○ Rappeler l'importance de l'hygiène des mains aux quatre moments ○ Rappeler les symptômes d'infection respiratoire ○ Rappeler l'importance de respecter les procédures de désinfection des petits équipements mobiles partagés et des surfaces de travail (ex. chariot à médicament, ordinateur, téléphone, presse-pilule, espace de travail)
Mesures de prévention et contrôle des infections	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager le port du masque médical par les TdeS sur l'unité de soins, la ressource ou le secteur touché ➤ Restreindre la circulation dans l'unité ou secteur en éclosion aux TdeS requis pour les soins ➤ Assurer la stabilité des TdeS sur l'unité/secteur en éclosion ➤ Si les TdeS ne peuvent être dédiés, terminer par les soins aux résidents sur l'unité en éclosion
Salle à manger	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réserver des places attitrées aux résidents dans la mesure du possible ➤ Ajouter une personne qui accueille les résidents à la salle à manger pour faire un rappel des mesures en vigueur (distanciation, hygiène des mains)
Aires communes ET Activités sociales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reporter le souper mensuel des anniversaires ➤ Reporter un souper spécial ou une sortie ➤ Reporter les visites porte ouverte du milieu ➤ Retirer les fauteuils à 2 ou 3 places et remplacer par des fauteuils individuels avec distanciation ➤ Ajouter des distributrices de solution hydro alcoolique dans les espaces communs avec affiches plastifiées

**MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) EN RPA :
VIRUS SYNCYTIAL (VRS)**

<p>Nettoyage et désinfection</p>	<p>Mettre en place une fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (<i>high touch</i>) dans les aires communes qui est supérieure à une fois par jour (plurifréquence).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser le guide Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD ➤ Établir des routes de travail afin d'augmenter les fréquences de nettoyage et de désinfection : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une liste des <i>high touch</i> à nettoyer ○ Utiliser un produit virucide et homologué (numéro DIN) par Santé Canada <p>Lorsque l'isolement du résident est cessé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder au nettoyage et à la désinfection complets (surfaces <i>high touch</i> et <i>low touch</i>) de la salle de toilette et de la chambre
<p>Proche aidant et visiteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner accès aux équipements de protection individuelle (ÉPI) et offrir de l'assistance pour les enfiler et les retirer, au besoin ➤ Revoir les mesures de prévention des infections à l'arrivée
<p>QUAND SIGNALER L'ÉCLOSION Direction de santé publique ET Direction SAPA</p>	<p>Unité de soins : Dès le début de l'éclosion, c'est-à-dire à partir de 2 cas dans l'unité de soins en 16 jours</p> <p>Hors unité de soins : Lorsque les critères d'intervention de la santé publique sont atteints, c'est-à-dire : Sur une période de 10 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 15% des résidents (minimum 3 résidents) OU ➤ 20 résidents sont atteints dans le secteur touché <p>Direction de santé publique à l'adresse suivante : maladies.infectieuses.cissslau@ssss.gouv.qc.ca ET Direction SAPA à l'adresse suivante : rpa.sapa.cissslau@ssss.gouv.qc.ca</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compléter et envoyer le formulaire de signalement d'éclosion et la liste de cas disponible sur le site internet du CISSS des Laurentides: Outils de soutien - Gestions d'éclosion de COVID-19, d'influenza et de gastro